

Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2021

Le 10 décembre 2021, à 18heures00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil. Convocation du 30 novembre 2021.

Présents : Philippe Peyre, Annick Armand, Yolande Madiot, Lionel Boumier, Julie Atger, Virginie Andrasi, Mikael Maes, Pierre Gabriel, Norine Jonas, François Steenhout, Jean Busch.

Excusés :

Procurations :

Secrétaires de séance : Annick Armand - Président de séance : Philippe Peyre, le Maire

Ordre du jour

- Création de poste : agent administratif basique – agent administratif 1^{ère} classe.
- Indemnités élus bis.
- Convention pour la réalisation de prestations administratives et juridiques avec la commune de VBM.

Présents : Philippe Peyre, Annick Armand, Yolande Madiot, Lionel Boumier, Virginie Andréas, Mickael Maes, Pierre Gabriel, Norine Jonas, François Steenhout.

Procurations : Julie Atger à Yolande Madiot et Jean Busch à Lionel Boumier.

Sevrétaire de séance : Annick Armand – Président de séance : Philippe Peyre.

Ordre du jour :

- Création de poste : agent administratif basique – agent administratif de 1^{ère} classe.
- Indemnité des élus bis.
- Convention pour la réalisation de prestations administratives et juridiques avec la commune de VBM.
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2021 :

Le compte rendu du dernier conseil municipal a été adressé par mail le 23 novembre 2021. Aucune remarque écrite n'est parvenue en mairie ; s'il n'y a pas de remarque en séance, je vous prie de l'approuver.

Pour : 11 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 0 voix

- Vacance de poste/ création de poste :

Le 17 février est la date de départ effectif de Sabine Barda, secrétaire (retraite le 1^{er} avril). La déclaration de vacance de poste a été faite avec l'aide du Centre de Gestion, un délai d'un mois court pour recevoir les candidatures et le CDG nous accompagnera pour les entretiens d'embauche. La personne retenue aura trois semaines en double avec Sabine (3 X 3 jours en 3 semaines).

Délibération : après en avoir discuté, acceptation à l'unanimité pour la création d'un poste contractuel évoluant ensuite en contrat.

- Convention ADS (Autorisation du Droit des Sols) :

Suite au départ de notre interlocuteur à la CCSB, il s'agit de pérenniser avec notre nouvel interlocuteur nos excellentes relations antérieures.

Délibération et acceptation à l'unanimité.

- Adhésion au CNAS :

Suite au départ en retraite de Sabine, il est proposé d'adhérer au CNAS, soit un versement annuel de 130 €/an de cotisation municipale pour complément social sur sa retraite.

Délibération et acceptation à l'unanimité de l'adhésion au CNAS.

- Motion « lavande » :

Suite aux nouvelles directives européennes déclarant les huiles essentielles comme produits chimiques (réglementées alors uniquement par les grands groupes chimiques), le risque est grand de voir disparaître la filière et tout ceux qui en dépendent.

Délibération et acceptation à l'unanimité de la motion.

- Indemnité des élus :

Suite à libellé imprécis de la décision prise par deux membres du Conseil de réduire leurs indemnités, il a paru opportun de préciser la décision de chacun :

1 - Annick Armand accepte une diminution de 30% de ses indemnités ;

Délibération : 3 voix contre et 3 abstentions ; acceptation à la majorité des voix.

2 – Philippe Peyre accepte une diminution de 30% de ses indemnités ;

Délibération : 3 voix contre et 2 abstentions ; acceptation à la majorité des voix.

- Convention pour la réalisation de prestations administratives et juridiques avec VBM :

Une juriste a été embauchée par VBM pour effectuer en lieu et place des notaires, les formalités concernant les petits échanges de terrains (communes/ administrés ou administrés entre eux...), qui n'intéressent souvent pas ces hommes de loi + conseiller les communes en cas de situations litigieuses. Sa rémunération est de 50€ / heure, en traitant les dossiers intégralement.

Délibération et acceptation à l'unanimité de la Convention à adresser à VBM.

- Questions diverses :

- Suite à réunion de ce jour avec responsables et bénévoles, il est convenu de rouvrir la bibliothèque de Barret compte tenu de l'attente du public et de la non visibilité de l'échéance de ré-ouverture. Un protocole strict sera appliqué (masque, mains désinfectées, 2 personnes en plus du bénévole de service et aération de 10 minutes passée chaque heure).

- Christophe, employé communal, souhaite n'avoir qu'un seul interlocuteur pour son programme du jour, déjà suffisamment chargé sans interférences supplémentaires.

- Fête de la vannerie : en 2022 existe un projet scolaire sur 2 jours avec le Parc des Barronnies. Barret devenant au fil des ans un lieu privilégié pour la vannerie, la fête du mois d'août pose le problème de l'accueil des stagiaires depuis la fermeture d'Ecocol. L'école étant fermée alors, ceux-ci

pourraient disposer des locaux , de la salle de la Méouge, d'un hébergement chez l'habitant et, selon la réponse de l'évêché, de l'église.

- 3 bac à sel sont demandés pour le village : près de l'école + à l'extrémité de la place de la fontaine.

La séance est levée à 20h
Fin du Conseil Municipal

Le Maire
Philippe PEYRE

